



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 29
Présent(s) : 22
Absent(s) représenté(s) : 6
Absent(s) non représenté(s) : 1
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 28
Date de convocation : 06 février 2024
Date d'affichage de la convocation : 06 février 2024

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 février 2024

Délibération n° DEL.2024-02-04

Modification du plan de financement relatif au vélo-bus

Le 13 février 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présent(s) : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. CATON Samuel. CLOSTRE Jacques. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MANIVERT Sonia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absent(s) ayant donné un pouvoir : BROUSSE Franck à MONDON Josiane. GAUTRON Marina à DESROCHES Gilles. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Adrien. JORO Vincent à PRUDENT Didier. LE PAVOUX Éric à CATON Samuel. LEGER Pauline à FLEURIER-LEFORT Gaëlle.

Absent non représenté : MEGHERBI Djamel.

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : MONDON Josiane.

Rapporteur : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Générale des Collectivités territoriales,

Vu le projet concernant l'achat d'un vélo-bus,

Vu l'avis favorable de la commission municipale « développement économique, finances, politique contractuelle, personnels, communication » réunie le 16 janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 30 janvier 2024,

Considérant qu'il convient de solliciter une subvention auprès de l'Union Européenne au titre du programme régional FEADER 2023-2027 et de l'action LEADER, ainsi qu'auprès de la CAF,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **MODIFIE** le plan de financement relatif au vélo-bus comme suit :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Objet	Montant	Sources	Montant
Vélo-bus	21 640 €	LEADER (Union Européenne, FEADER)	11 312 €
		CAF	6 000 €
		Commune de Saint-Germain-du-Puy (20%)	4 328 €
TOTAL	21 640 €	TOTAL	21 640 €

- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Union Européenne au titre du programme régional FEADER 2023-2027 et de l'action LEADER, ainsi qu'auprès de la CAF,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer et à suivre l'exécution de tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire,

Josiane MONDON



La Maire

Marie-Christine BAUDOUIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 15 février 2024 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>